



Sommaire du n° 175 – juin 2020

Pages 1 : Article de presse

Page 2 : Ça va ? Encore des efforts pour les salariés

Page 3 : Départs forcés

Page 4 : Télétravail



Sud Groupe GFI est une section
du syndicat :



Ces informaticiens à qui on cherche des puces dans la tête...

LES boîtes informatiques sont dures de la feuille. A l'image de Capgemini (« Le Canard », 6/5), le groupe GFI profite à plein du chômage partiel financé par l'Etat. Et, comme lui, il passe à l'as la contrepartie réclamée par Bruno Le Maire : sobriété sur les revenus des dirigeants...

Grâce à la prise en charge par l'Assédic d'une partie de ses 10 000 salariés français, GFI a économisé 6,4 millions d'euros. Et il a demandé à l'Inspection du travail l'autorisation de poursuivre l'activité partielle jusqu'au 15 septembre. Mais, cette fois, le groupe ne s'est pas engagé à maintenir les paies au-delà de la prise en charge par l'Etat (84 % du salaire net). Mieux : la direction a décidé de geler les augmentations salariales !

« Dans l'attente, précise au «Canard» une porte-parole de GFI, d'avoir plus de visibilité sur une reprise de l'activité. »

Pour tout le monde, le gel ? Presque. Le 24 avril, l'assemblée générale a augmenté les honoraires de son pédégé, Vincent Rouaix, de 140 000 euros pour les porter à 1 million, en y ajoutant une prime exceptionnelle de 2 millions. Comme chaque année, Rouaix recevra une partie des 900 000 actions gratuites distribuées aux cadres dirigeants. « 187 612 titres », précise la direction du groupe. Selon l'évaluation d'un expert-comptable mandaté par le comité social et économique central, chaque action vaudrait 10 euros : la rémunération totale du patron avoisinerait donc 4,9 millions d'euros...

Plébiscite garanti des salariés ! Via les représentants du personnel, ils soulignent que le patron ne respecte même pas son propre « syndicat » : l'Association française des entreprises privées avait en effet suggéré, le 29 mars, aux mandataires sociaux de réduire leur rémunération globale de 25 %. « Depuis douze ans, les honoraires fixes de Vincent Rouaix ont été revus trois fois seulement, alors que, dans le même temps, le groupe a connu une évolution hors norme en passant de 663 millions à près de 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires », justifie la direction.

Trois fois seulement ? Et on persécute cet ascète ?

Odile Benyahia-Kouider

*Ceci est un extrait du Canard
Enchaîné du 27 mai 2020.
N'hésitez pas à acheter le n°
et à soutenir un des
derniers journaux
indépendants*

**Le Canard
enchainé**

Journal satirique paraissant le mercredi



Le Canard épingle le PDG

Alerté par notre [communiqué de presse](#) mais surtout interloqué par plusieurs mails envoyés par des salariés de Gfi dénonçant la politique salariale du groupe, le Canard Enchaîné a mené son enquête et à décider de publier cet article sur la rémunération honteuse de notre PDG en pleine crise sanitaire.

M Rouaix aura bien tenté de se justifier devant les élus au CSE Central vendredi 29 mai en évoquant :

- sa baisse de rémunération en 2019 (où il n'avait pu toucher l'ensemble de la prime exceptionnelle promise mais sans parler des 300 000 actions gratuites acquises cette année-là)

- les 3 seules augmentations d'honoraires dont il a bénéficié en 11 ans, la dernière étant de 16 % passant ses honoraires à 1 millions d'euros. Il est vrai qu'en 2013, ceux-ci n'étaient que de 600 000 €.

Quelques heures après la publication de cet article, la Direction annonçait le maintien du salaire net pour les salariés en activité partielle jusqu'au 30 août.

**un petit pas de la direction
contrite de se faire prendre la
main dans le pot de miel...
une Victoire pour les salariés !**



**réAGIR
ENSEMBLE**

QUELLE SITUATION POUR LE GROUPE ?

Il faut le reconnaître, de nombreux contrats ont été arrêtés ou suspendus pendant le confinement. La crise économique liée à la crise sanitaire touche de plein fouet les secteurs industriels comme l'automobile et l'aéronautique ne laissant pas présager une reprise rapide des contrats perdus. Ceci crée des inégalités régionales comme dans le Sud-Ouest fortement positionné sur les contrats Airbus ou Air France ou en Méditerranée avec la fin d'une cinquantaine de missions chez AMADEUS. Il faut toutefois regarder la situation au niveau de groupe.

Les propos de Cyril Malher, Directeur financier, en commission économique, confirmés par Vincent Rouaix en CSEC sont toutefois plus modérés pour 3 raisons essentielles :

- Le positionnement global de Gfi n'étant pas fortement industriel mais plutôt lié aux services, l'activité devrait reprendre rapidement
- Les missions de Production ne se sont pas arrêtées et ont permis au groupe de se tenir à flot durant le confinement
- Surtout le rachat de IECISA a pu être renégocié en dernière minute permettant des gains substantiels (baisse du prix d'achat, paiement d'avance de prestations ...). Une renégociation des conditions bancaires va desserrer les contraintes du Groupe en termes de liquidités.

ET POURTANT LES EFFORTS ENCORE DEMANDES AUX SALARIÉS SONT CONSIDÉRABLES !

Congés imposés

Alors que la note de service initiale sur les congés prévoyait que les salariés posent 15 jours ouvrés de congés payés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre ce qui est demandé aujourd'hui est inacceptable !

15 jours pour les salariés en mission et **20 jours** pour ceux en intercontrat entre le 1^{er} juin et le 31 août. En Ile de France, la pose de **10 jours de RTT** sera même imposée !

L'inspection du travail est intervenue et a écrit à la direction en lui indiquant la contradiction. Elle fait également un rappel à l'employeur que sans accord d'entreprise, ou à défaut d'accord de branche et sans la fermeture des établissements, l'entreprise n'est pas en mesure d'imposer des congés aux salariés. Gfi entendra-t-il raison ?

Gel des salaires

Quelques jours avant le confinement se tenait la 1^{ère} commission salaire de 2020. Mais les augmentations ont finalement été bloquées et les commissions de juin sont, elles, annulées jusqu'à nouvel ordre. Une économie de plus de 1 million d'euros pour Gfi.

On se demande encore une fois comment dans ces conditions, M. Rouaix a pu bénéficier d'augmentation et prime.

L'austérité c'est toujours pour les mêmes. Inutile de se demander pourquoi les salariés fuient Gfi à la moindre opportunité.

INDEMNITÉ DE TÉLÉTRAVAIL : ZERO !

Alors qu'un accord sur le télétravail existe à Gfi et qu'il prévoit autant le télétravail habituel qu'exceptionnel, Gfi refuse d'en appliquer les clauses concernant la partie indemnité pour ce mode d'organisation qui a été imposé à 80 % des salariés. Elle est de 20 € par mois maximum et permet aux salariés une prise en charge des frais d'internet, d'électricité, de l'aménagement du poste de travail.

Une nouvelle fois l'inspection du travail est intervenue auprès de Gfi pour demander un traitement égalitaire de tous les salariés et donc l'application de l'accord pour tous. Gfi a pour l'instant refusé de répondre favorablement à cette demande mais en promettant l'ouverture d'une négociation sur le sujet. On en parle juste après, et ce n'est pas encourageant !

Rupture de période d'essai ... Licenciement... ça continu !

L'employeur n'a pas à motiver une rupture de période d'essai. En revanche, cette période doit impérativement servir à tester les compétences du salarié recruté. En aucun cas la direction ne peut utiliser le prétexte de la crise sanitaire, ou le manque de résultat d'une activité, pour mettre fin à une période d'essai surtout lorsque les performances du salarié sont reconnues.

Pour autant, les remontées de terrain parlent d'elles-mêmes. Les salariés nous informent de cas de ruptures de périodes d'essai, de ruptures conventionnelles forcées et de procédure de licenciement avec des entretiens préalables en visio-conférence.

**Solidaires-informatique accompagnera
tous les salariés subissant ces
manœuvres inacceptables !**

ON A DEMASQUE LE BOT !

On est nombreux à avoir interrogé le BOT proposé sur l'intranet avec plus ou moins de réussite. Après une enquête poussée, on pense avoir trouvé qui se cache réellement derrière ADA, le chatbot du déconfinement 😊



ENSEMBLE ON EST PLUS FORT : REJOIGNEZ SOLIDAIRES INFORMATIQUE !

Téléchargez notre Pack adhérent : <http://www.sudgfi.fr> ou <https://solidairesinformatique.org/>

Vous y trouverez :

- une feuille de calcul de votre cotisation en fonction de vos revenus- un bulletin d'adhésion
- un bulletin d'adhésion
- un document sur l'utilisation des cotisations, un historique et les statuts du syndicat Solidaires Informatique, ...

SUIVEZ-NOUS ! CONTACTEZ-NOUS !



solidairesinformatique.org
sudgfi.fr



solidairesinformatique



[solinFoNat](https://twitter.com/solinFoNat)



contact@sudgfi.fr

Que va devenir le télétravail ?

La réunion paritaire du 25 mai 2020 a ouvert une nouvelle négociation en vue de la modification de l'accord « télétravail » du 9 décembre 2011.

Actuellement :

Les salariés ayant signé un avenant peuvent télétravailler un jour ou deux par semaine et percevoir une indemnité de 10 ou 20 € par mois en fonction du nombre de jours de télétravail prévu dans le cadre de l'avenant. L'accord fixe un cadre sur le suivi des salariés, la durée et le renouvellement des avenants.

Projet de la direction :

La direction propose que le nombre de jours de télétravail soit étendu soit :

- A 4 jours par semaine ou,
- A 16 jours par mois ou,
- A 175 jours par an.

Elle propose une indemnité forfaitaire de 10 € par mois. Peu importe le nombre de jours de télétravail.

Le lieu de télétravail n'est pas une contrainte pour l'entreprise.

La position de Solidaires-informatique :

Nous ne nous opposons pas à l'augmentation du nombre de jours de télétravail à partir du moment où le principe du volontariat est respecté.

La proposition d'indemnisation, telle que proposée par la direction, est insuffisante et doit être proportionnée en fonction du nombre de jours de télétravail réalisé. L'Urssaf propose des indemnités forfaitaires de 10 à 50 € par mois pour 1 à 5 jour de télétravail par semaine, indemnités qu'il nous semble pertinent d'appliquer.

Un contrôle de la charge de travail doit être mis en place pour ne pas constater des dérives sur les amplitudes des heures de travail.

L'accumulation importante de jours de télétravail ne doit pas entraîner le salarié dans une situation d'isolement.



[SIGNONS LA PETITION](#)

Mobilisons-nous dès maintenant et donnons-nous rendez-vous le "jour d'après" pour réinvestir les lieux publics pour **reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.**

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élus ou élus pour vous défendre

Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87
Vincent BRACCHETTI (DSC adj France)	06 70 49 84 93
Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92
Nadira ZEROUAL (DS IDF)	06 03 52 71 67
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20
Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 09 30 46
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97
Norbert FAISANT (RS CSSCT IDF)	06 12 27 04 05

Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Franck AUGER (DS Ouest)	06 61 63 10 70
Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Yann KERBIRIOU (DS Rhône Alpes)	07 61 63 52 67
Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Tomas RODRIGUEZ (RS CSE Progiciels)	06 64 08 98 93
Gilles ADIDA (RS CSE Rhône Alpes)	06 89 59 39 02
Mylène BOHN (RS CSE Est)	